

Un suivi régional prospectif de la santé mentale est réalisé avec une analyse trimestrielle d'indicateurs issus des données des passages aux urgences (Oscour®) et des associations SOS Médecins. Ces sources de données sont actuellement les seules exploitables dans un délai court, permettant une surveillance réactive et continue de l'évolution de la santé mentale en population générale. D'autres résultats sur ce sujet sont issus d'enquêtes régulières qui font l'objet de bilans, avec un délai variable de consolidation des données. **Il apparaît que les passages aux urgences pour les principaux troubles psychiques se maintiennent à un niveau élevé en Auvergne-Rhône-Alpes au 4^{ème} trimestre 2023. Sur l'ensemble de l'année 2023, les niveaux sont supérieurs ou comparables à l'année 2022.**

POINTS CLÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nombre de passages aux urgences du réseau Oscour® au 4^{ème} trimestre (T4) 2023, 1^{er} octobre au 31 décembre

- Tous troubles psychiques, adultes : 19 642 passages, supérieur au 4^{ème} trimestre (T4) 2022 et à la moyenne des années précédentes
- Tous troubles psychiques, enfants : 2 511 passages, très supérieur au T4 - 2022 et à la moyenne des années précédentes,
- Geste suicidaire (11 ans ou plus) : 2 076 passages, supérieur au T4 - 2022 et à la moyenne des années précédentes
- Idées suicidaires (tous âges) : 1 661 passages, très supérieur au T4 - 2022 et à la moyenne des années précédentes,
- Troubles anxieux (tous âges) : 6 027 passages, légèrement inférieur au T4-2022 mais supérieur à la moyenne des années précédentes,
- Troubles de l'humeur (tous âges) : 4 295 passages, supérieur au T4 - 2022 et à la moyenne des années précédentes

Actualités Santé mentale, Santé publique France

- **Bulletin national de surveillance syndromique de la santé mentale du 2 avril 2024.** [Plus d'information](#)

- **Des inégalités de santé persistantes entre les femmes et les hommes** : habitudes de vie, travail, sexualité ou encore santé mentale, à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, Santé publique France fait le point sur la santé des femmes. [Plus d'information](#)

- **Le Fil Santé Jeunes** : dispositif de prévention répondant à distance aux questions de santé physique, mentale et sociale que se posent les jeunes de 12 à 25 ans. [Plus d'information](#)

- **Prévalence des pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les 18-85 ans en France** : résultats du Baromètre santé 2021. [Plus d'information](#)

- **Hop ma liste, une appli pour aider les personnes ayant des idées suicidaires** : développée par des professionnels du CHU d'Angers, une application mobile pour repérer les moments à risque, surmonter une crise suicidaire, et/ou encourager à demander de l'aide. [Plus d'information](#)

TROUBLES PSYCHIQUES ADULTES ET ENFANTS

Chez l'adulte : En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre trimestriel de passages aux urgences pour troubles psychiques chez les personnes de 18 ans ou plus au 4^{ème} trimestre 2023 (nombre de passages [n] = 19 642) est supérieur au 4^{ème} trimestre 2022 (n = 19 156) et à la moyenne des passages au 4^{ème} trimestre des années 2019 à 2021 (n = 17 674). La part d'activité au 4^{ème} trimestre 2023 (47,2 pour 1 000 [‰] passages aux urgences) était comprise entre celle de 2022 (45,1 ‰) et la moyenne des années 2019 à 2021 au 4^{ème} trimestre (51,1 ‰). Depuis début 2022, le nombre le plus élevé de passages pour troubles psychiques chez les personnes de 18 ans ou plus a été enregistré en mai 2022 et juin 2023 (Figure 1) avec respectivement 7 254 et 7 245 passages. **En 2023, le nombre total de passages aux urgences pour trouble psychiques chez l'adulte en Auvergne-Rhône-Alpes était de 80 919 (vs 79 404 en 2022, +1,9%).**

Chez l'enfant : En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre trimestriel de passages aux urgences pour troubles psychiques chez les personnes de moins de 18 ans au 4^{ème} trimestre 2023 (n = 2 511) est nettement supérieur au 4^{ème} trimestre 2022 (n = 1 955) et à la moyenne des passages au 4^{ème} trimestre des années 2019 à 2021 (n = 1 769). La part d'activité au 4^{ème} trimestre 2023 (15,8 ‰ passages) était nettement supérieure à celle du 4^{ème} trimestre 2022 (11,0 ‰) et supérieure à la moyenne des années 2019 à 2021 au 4^{ème} trimestre (14,3 ‰). Depuis début 2022, le nombre le plus élevé de passages aux urgences pour troubles psychiques chez les personnes de moins de 18 ans a été enregistré en mars et mai 2022 (Figure 2, respectivement 1 002 et 1 018 passages) avec des variations mensuelles notables liées en partie aux périodes scolaires. **En 2023, le nombre total de passages aux urgences pour trouble psychiques chez l'enfant en Auvergne-Rhône-Alpes était de 9 035 (vs 8 461 en 2022, +6,8%).**

Figure 1 : Nombre mensuel des passages aux urgences pour troubles psychiques et part d'activité mensuelle pour les années 2019 à 2023, chez les 18 ans ou plus, en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Oscour®)

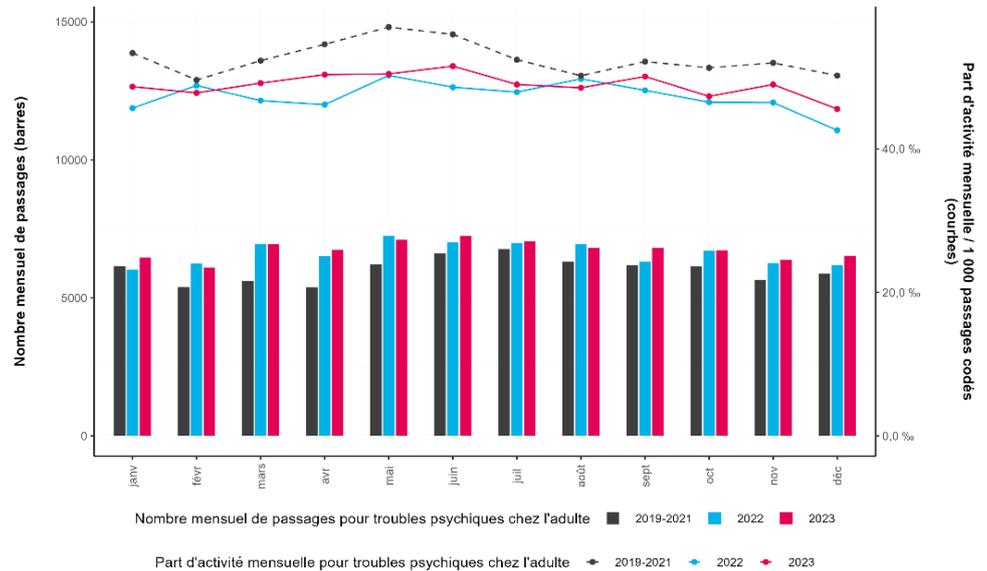
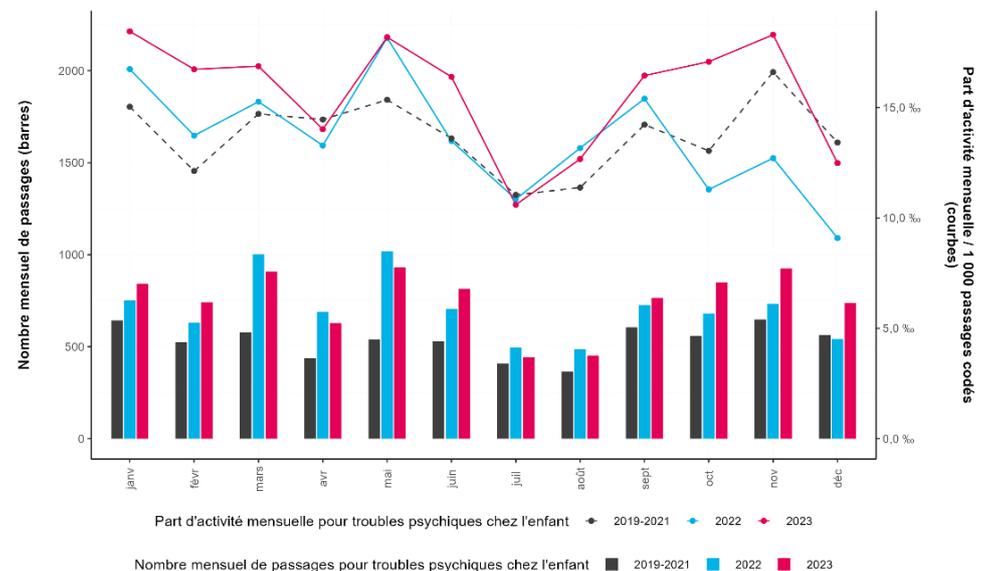


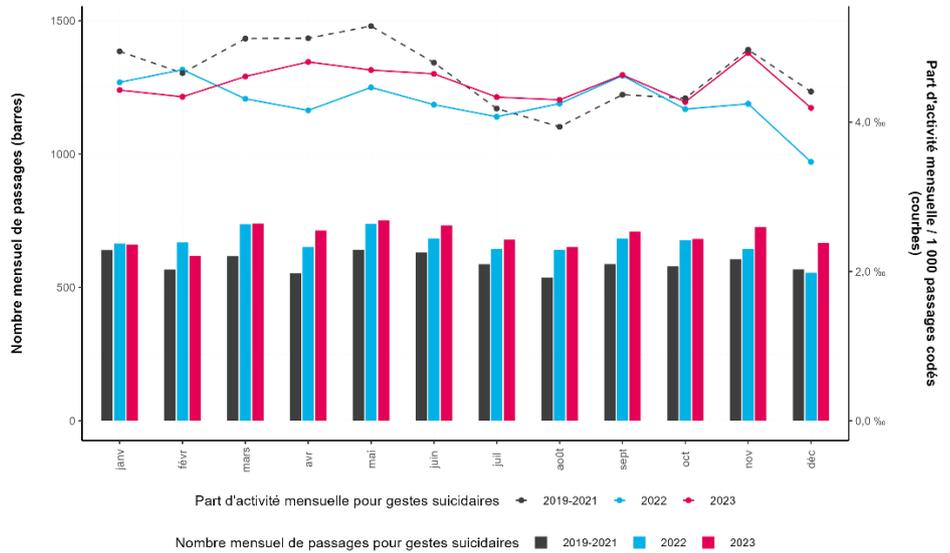
Figure 2 : Nombre mensuel des passages aux urgences pour troubles psychiques et part d'activité mensuelle pour les années 2019 à 2023, chez les moins de 18 ans, en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Oscour®)



GESTE SUICIDAIRE

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre trimestriel de passages aux urgences pour geste suicidaire chez les personnes de 11 ans ou plus au 4^{ème} trimestre 2023 (n = 2 076) est supérieur au 4^{ème} trimestre 2022 (n = 1 878) et à la moyenne des passages au 4^{ème} trimestre des années 2019 à 2021 (n = 1 754). La part d'activité au 4^{ème} trimestre 2023 (4,5 pour 1 000 [‰]) passages aux urgences) était à celle de 2022 (4,0 ‰) mais légèrement inférieure à la moyenne des années 2019 à 2021 au 4^{ème} trimestre (4,6 ‰). Depuis début 2022, le nombre le plus élevé de passages pour geste suicidaire chez les personnes de 11 ans ou plus a été enregistré en mars et mai 2023 (Figure 3) avec respectivement 740 et 751 passages. **En 2023, le nombre total de passages aux urgences pour geste suicidaire chez les 11 ans ou plus en Auvergne-Rhône-Alpes était de 8 334 (vs 7 995 en 2022, +4,2 %).**

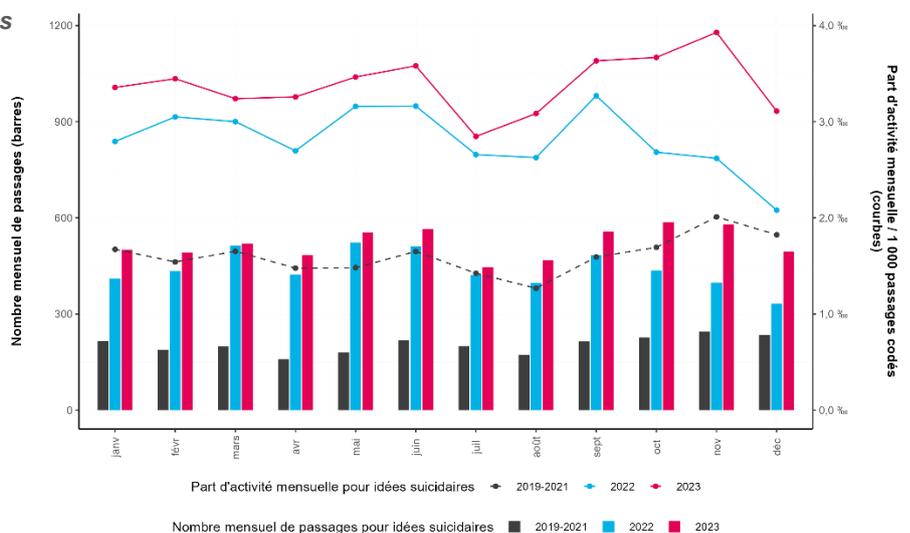
Figure 3 : Nombre mensuel des passages aux urgences pour geste suicidaire et part d'activité mensuelle pour les années 2019 à 2023, chez les 11 ans ou plus, en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Oscour®)



IDÉES SUICIDAIRES

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre trimestriel de passages aux urgences pour idées suicidaires chez les personnes de 11 ans ou plus au 4^{ème} trimestre 2023 (n = 1 661) est supérieur au 4^{ème} trimestre 2022 (n = 1 167) et très supérieur à la moyenne des passages au 4^{ème} trimestre des années 2019 à 2021 (n = 708). La part d'activité au 4^{ème} trimestre 2023 (3,6 pour 1 000 [‰] passages aux urgences) était supérieure à celle de 2022 (2,5 ‰) et très supérieure de la moyenne des années 2019 à 2021 au 4^{ème} trimestre (1,8 ‰). Depuis début 2022, les nombres les plus élevés de passages aux urgences pour idées suicidaires étaient récents, en octobre et novembre 2023 (Figure 4) avec 586 et 580 passages, respectivement. **En 2023, le nombre total de passages aux urgences pour idées suicidaires chez les 11 ans ou plus en Auvergne-Rhône-Alpes était de 6 247 (vs 5 283 en 2022, +18,2 %).**

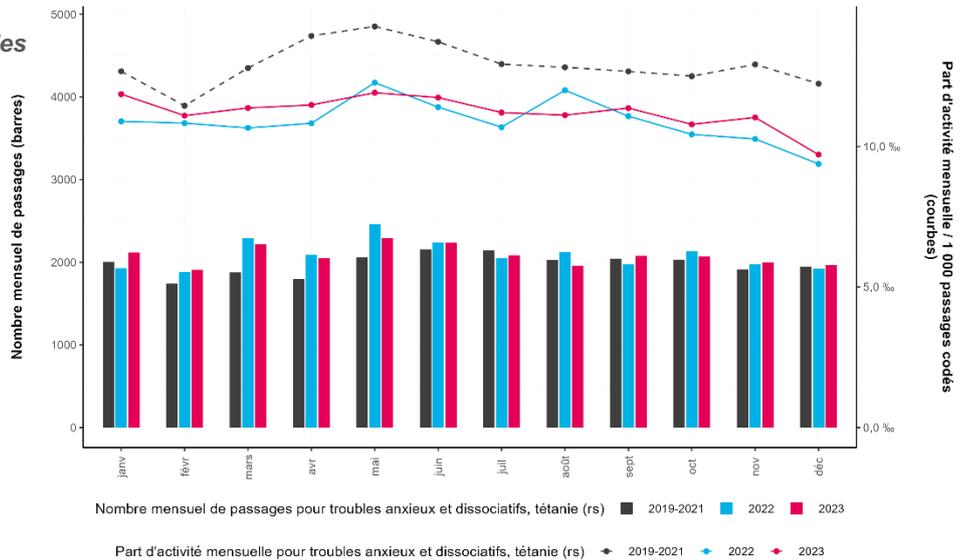
Figure 4 : Nombre mensuel des passages aux urgences pour idées suicidaires et part d'activité mensuelle pour les années 2019 à 2023, chez les 11 ans ou plus, en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Oscour®)



TROUBLES ANXIEUX

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre trimestriel de passages aux urgences pour troubles anxieux au 4^{ème} trimestre 2023 (n = 6 027) est légèrement inférieur au 4^{ème} trimestre 2022 (n = 6 030) et à la moyenne des passages au 4^{ème} trimestre des années 2019 à 2021 (n = 5 889). La part d'activité au 4^{ème} trimestre 2023 (10,5 pour 1 000 [‰] passages aux urgences) était légèrement supérieure à celle de 2022 (10,0 ‰) et inférieure à la moyenne des années 2019 à 2021 au 4^{ème} trimestre (12,5 ‰). Depuis début 2022, les nombres les plus élevés de passages pour troubles anxieux ont été enregistrés en mars et mai 2022 (Figure 5) avec 2 288 et 2 461 passages, respectivement. **En 2023, le nombre total de passages aux urgences pour troubles anxieux en Auvergne-Rhône-Alpes était de 24 944 (vs 25 057 en 2022, +0,5 %).**

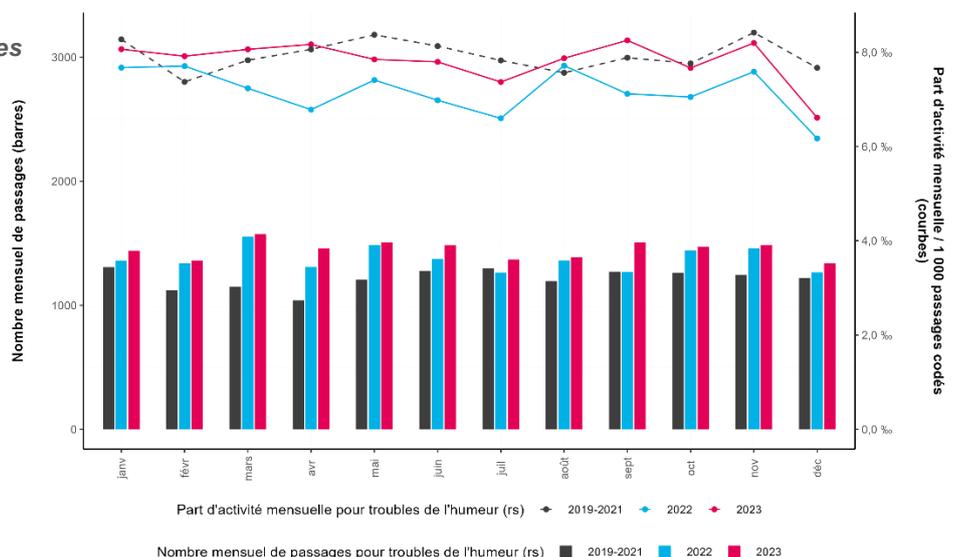
Figure 5 : Nombre mensuel des passages aux urgences pour troubles anxieux et part d'activité mensuelle pour les années 2019 à 2023, tous âges, en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Oscour®)



TROUBLES DE L'HUMEUR

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre trimestriel de passages aux urgences pour troubles de l'humeur au 4^{ème} trimestre 2023 (n = 4 295) est légèrement supérieur au 4^{ème} trimestre 2022 (n = 4 161) et supérieur à la moyenne des passages au 4^{ème} trimestre des années 2019 à 2021 (n = 3 725). La part d'activité au 4^{ème} trimestre 2023 (7,5 pour 1 000 [‰] passages aux urgences) était supérieure à celle de 2022 (6,9 ‰) et inférieure à la moyenne des années 2019 à 2021 au 4^{ème} trimestre (7,9 ‰). Depuis début 2022, les nombres les plus élevés de passages pour troubles de l'humeur ont été enregistrés en mars 2022 et 2023 (Figure 6) avec 1 553 et 1 574 passages, respectivement. **En 2023, le nombre total de passages aux urgences pour troubles de l'humeur en Auvergne-Rhône-Alpes était de 17 367 (vs 16 461 en 2022, +5,5 %).**

Figure 6 : Nombre mensuel des passages aux urgences pour troubles de l'humeur et part d'activité mensuelle pour les années 2019 à 2023, tous âges, en Auvergne-Rhône-Alpes (source : Oscour®)



I MÉTHODES : INDICATEURS OSCOUR®

En 2022, le réseau Oscour® comptait 680 services d'urgences participants et couvrait 94,5 % des passages aux urgences de France (métropole et Outre-Mer à l'exception de la Martinique). En Auvergne-Rhône-Alpes, 84 services d'urgence sont couverts soit 100 % du nombre total régional. En 2022, 91 % des diagnostics étaient codés (avec un délai de consolidation estimé à 2 jours). Pour plus d'informations : [Réseau Oscour®](#).

Les nombres mensuels et trimestriels de passages aux urgences dans la région pour chaque syndrome est décrit. Les taux spécifiques pour 1 000 passages aux urgences codés sont rapportés.

PASSAGES AUX URGENCES

Les regroupements syndromiques suivants sont analysés :

- **Troubles psychiques de l'adulte** : passages aux urgences avec au moins un diagnostic parmi ceux inclus dans les indicateurs listés ci-dessous (gestes ou idées suicidaires, troubles de l'humeur ou anxieux) ou un parmi les diagnostics relatifs au stress (réaction aiguë à un facteur de stress, état de stress post-traumatique et troubles de l'adaptation), aux consommations de substances psychotropes ou aux troubles des conduites (trouble des conduites limité au milieu familial, type socialisé et mal socialisé, trouble oppositionnel avec provocation et autres troubles des conduites).
- **Troubles psychiques de l'enfant** : passages aux urgences pour au moins un des diagnostics parmi symptômes et signes relatifs à l'humeur ; troubles anxieux (troubles panique, anxiété généralisée, troubles anxieux et dépressif mixte, somatoformes, émotionnels débutant spécifiquement dans l'enfance) ; troubles de l'humeur (épisodes dépressifs, troubles dépressifs récurrents, de l'humeur persistants, autres troubles de l'humeur) ; troubles des conduites et troubles mixtes des conduites et des émotions ; réaction à un facteur de stress sévère et troubles de l'adaptation ; troubles de l'alimentation ; autres troubles du comportement et émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance ou à l'adolescence.
- **Gestes suicidaires** : passages aux urgences en lien avec un geste suicidaire certain (auto-intoxication et lésions auto-infligées) ou probable (intoxication médicamenteuse, effet toxique de pesticides et asphyxie d'intention non déterminée).
- **Idées suicidaires** : passages aux urgences pour des symptômes et signes relatifs à l'humeur de type idées suicidaires.
- **Troubles de l'humeur** : passages aux urgences pour épisode maniaque, trouble affectif bipolaire, épisodes dépressifs, trouble dépressif récurrent, troubles de l'humeur persistants et troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité (notamment dépression postpartum). Les épisodes dépressifs représentent en moyenne 80% des passages compris dans cet indicateur.
- **Troubles anxieux** : passages aux urgences pour troubles anxieux phobiques, autres troubles anxieux (trouble panique, anxiété généralisée et trouble anxieux et dépressif mixte) et autres (trouble obsessionnel compulsif ou TOC, troubles dissociatifs de conversion, troubles somatoformes et tétanie).



Remerciements

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires contribuant à la surveillance syndromique par le réseau Oscour® et les associations SOS Médecins :

- Les services d'urgences membres du réseau Oscour®
- La Fédération et les Observatoires Régionaux des Urgences (FEDORU et ORU), les concentrateurs régionaux de résumés de passages aux urgences (RPU)
- La Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU)
- Les 7 associations SOS Médecins en Auvergne-Rhône-Alpes



Pour plus d'informations

Sur les sources de données Oscour® et SOS Médecins :

[Bulletins SurSaUD® \(SOS médecins, Oscour®, Mortalité\)](#)

Sur la santé mentale, site de Santé publique France :

[Suicides et tentatives de suicide](#)

[Dépression et anxiété](#)

[Schizophrénie et autres troubles psychotiques](#)

[Souffrance psychique et épuisement professionnel](#)

Autres ressources en santé mentale :

[Numéro national de prévention du suicide - 3114](#)

[Psycom, le site d'informations sur la santé mentale](#)

[Le dispositif de recontact VigilanS - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#)

[Papageno Programme \(papageno-suicide.com\)](#)

[Observatoire national du suicide | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

Rappelons qu'en présence de signes de dépression (tristesse, perte d'intérêt, d'énergie) ou d'anxiété (tension, irritabilité), il est important de s'informer et d'en parler afin d'être conseillé sur les aides et les solutions disponibles. Il ne faut pas hésiter à en parler à ses proches et à prendre conseil auprès de son médecin, à appeler le **31 14** ou une autre ressource en santé mentale pour demander à être orienté vers une écoute, un soutien psychologique ou une prise en charge médicale.

